

**MASTER 1 /DROIT**  
**Examen du 2<sup>ème</sup> semestre 2013/2014**  
**Session 1**

Aude BOUVERESSE

**Durée de l'épreuve : 3 heure**

**Matériel autorisé : néant**

**Document(s) autorisé(s) : traités UE**

**Droit économique de l'Union européenne**

Goran et Tanja BALTIMORE, frère et sœur, vivent actuellement en Italie mais leur vie ne ressemble pas à la *dolce vitae*.

De nationalité bosniaque, leur demande de séjour en Italie a été rejetée. Le rejet est fondé sur les irrégularités liées à l'entrée et au séjour prolongé sur le territoire italien, ainsi que sur l'absence de ressources suffisantes. Aussi ont-ils récemment fait l'objet d'ordres d'expulsion et de mesures d'éloignement du territoire italien.

Tout avait pourtant bien commencé. Goran était entré, certes illégalement, en Italie en janvier 2011, mais il avait retrouvé la belle italienne, Claudia, rencontrée trois ans plus tôt lors du concours Cassin à Strasbourg. A présent marié avec Claudia et père d'une petite fille de 2 ans (née en Italie et de nationalité italienne, sans avoir la nationalité bosniaque), sa situation devient intenable.

Goran n'a certes pas de travail stable, mais il n'a jamais bénéficié d'aides sociales de la part de l'Etat italien, puisqu'il arrive à gagner sa vie par des petits contrats à durée déterminée et des emplois saisonniers. Pour autant, il est vrai que ce sont les parents de Claudia qui soutiennent principalement la famille du point de vue financier.

Tanja, la sœur de Goran, est entrée quant à elle légalement en Italie en 2013, après avoir épousé un ressortissant roumain avec qui elle réside actuellement à Bolzano (Italie) pas loin de la frontière autrichienne. Comme son frère, elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour sa subsistance et doit s'appuyer sur le salaire de son mari, Darius.

Ce dernier, arrivé en Italie en 2012, est employé légalement dans l'industrie du bâtiment et dispose d'un permis de séjour régulier en Italie. Ils n'ont pas d'enfants. Toutefois l'autorisation de séjour de Tanja a désormais expiré et elle se trouve sous le coup d'une mesure d'expulsion...

Par ailleurs, Darius souhaiterait arrondir les fins de mois en proposant ses services de peintre en bâtiment à des particuliers résidant en Autriche, or l'Etat autrichien, soucieux de préserver son patrimoine culturel, impose à tout peintre qui n'a pas été formé en Autriche une autorisation préalable aux fins de vérification de ses aptitudes.

Que pensez-vous de la situation de Tanja, Goran et Darius ? Dans quelle mesure pourraient-ils bénéficier des dispositions du droit de l'Union en matière de libre circulation des personnes ?